



La juridiction de proximite c'est quoi ce truc ?

Par **Visiteur**, le **22/07/2008** à **01:18**

Bonjour,

Je viens de recevoir un papier avec le texte ci dessous :

« Vous êtes redevable de la somme ci contre à la suite d'un jugement contraventionnel cette décision a été prononcée à votre encontre par la JURIDICTION DE PROXIMITE »

Question :

Je n'ai reçu aucune convocation à ce jugement ni aucun « Avis Avant Poursuites »

Es ce normal ?????

Merci